



**Service d'Incendie et de Secours du Département
du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)**

Monsieur le Président
du conseil d'administration
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

N/ Réf. : 2017002

Lyon, le 05 janvier 2017

Objet : Création et partenariat avec une crèche

Monsieur le Président,

Bien que nous soyons conscients que la gestion familiale des agents n'entre pas dans les attributions du SDMIS, nous souhaitons néanmoins vous interpellier sur le fait que certains SPP et PATS, dont l'épouse (époux) ou compagne (compagnon) exerce une profession avec un régime de travail pratiquement identique aux leurs, sont parfois confrontés à des difficultés pour assurer la garde de leurs enfants dans ces horaires atypiques.

Pour illustrer notre propos prenons l'exemple de la crèche des Léonceaux, située à LYON qui met en place des gardes de nuit avec un créneau horaire très large, puisque l'établissement est ouvert toute l'année (même l'été), sans interruption du lundi 6H jusqu'au vendredi 22H.

Actuellement une cinquantaine de berceaux sont en service et des partenariats existent avec des services publics.

Sachant que vous êtes sensible à toutes les solutions qui pourraient améliorer le bien-être au travail de vos agents, nous nous permettons de vous solliciter, afin de savoir si vous pouviez déléguer officiellement la gestion de ce dossier aux services compétents du SDMIS.

Nous pensons utile que le SDMIS envisage dans un premier temps la création de ce type de crèche au sein de notre établissement, puis une rencontre avec les responsables de cette crèche ou d'autre du même type.

En espérant que notre proposition retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Administrateur

Fabien COUPAUD